

N° 6

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du 26 Octobre 1947

Conseil Municipal :

Séance :

Installation	716
Présidents : M. Cordonnier	716
M. Coolen	720
M. Garfie	721
Secrétaire : M. Dumont Claude	720

Administration Municipale :

Maire

Nomination	720
Allocution de M. le Maire	721

Adjoints

Nominations	724
Création de postes supplémentaires d'Adjoints. Nominations	728

PROCÈS-VERBAL

de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection d'un Maire et de 12 Adjoints

L'an mil neuf cent quarante sept, le vingt-six Octobre, à 11 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de LILLE, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 19 Octobre 1947, se sont réunis dans la Salle du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5 Avril 1884 et de la circulaire préfectorale du 19 Octobre 1947.

Étaient présents : Mme Bocquet Augusta, M.M. Broux Fernand, Claes Jules, Coolen Richard, Coquart Armand, Cordonnier Denis, Decamps André, Defaux Jules, Mme Defline Paule, M.M. Dumont Claude, Duterne Henri, Gaifie René, Ghys Georges, Hanskens Maurice, Hamy Francis, Hénaux Georges, Hennebelle Constant, Landréa Ali, Leroy Léopold, Lourdel Alain, Lubrez Charles, Maire Henri, Manguine Louis, Mlle Martinache Madeleine, M.M. Milleville Georges, Minne Jean, Moithy Jean, Paget Marcel, Ramette Arthur, Rombaut Gustave, Rousseau Alfred, Rousseaux Gaston, Simonot Pierre, Mme Tytgat-Morillon Yvonne, MM. Valbrun Robert, Van Wolput Albert, Véroone Marcel.

1. — La séance a été ouverte sous la présidence de M. Cordonnier Denis, Maire, qui après l'appel nominal, a donné connaissance du tableau d'ordre des membres du Conseil Municipal de la Commune de Lille avec le nombre de voix, de signes préférentiels et les moyennes obtenues par chacun d'eux.

N° d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	QUALIFICATIONS PROFESSIONS OU FONCTIONS	Année de la naissance	Nombre de voix obtenues	Nombre de signes préfé- rentiels	TOTAL	Moyennes obtenues (circ. préf. du 19-10-47)
1	Minne Jean	Professeur.	1902	43.802	4.912	48.714	43.372
2	Cordonnier Denis	Doct. en médecine.	1893	22.220	3.421	25.641	21.891
3	Paget Marcel	Professeur.	1904	43.573	4.488	48.061	21.686
4	Simonot Pierre	Doct. en médecine.	1906	15.352	1.393	16.745	15.224
5	Decamps André	Quincaillier.	1893	44.490	2.146	46.636	14.457
6	Rousseaux Gaston	Employé.	1898	21.941	2.005	23.946	10.945

Le public trop nombreux pour pouvoir trouver place dans la partie de la salle du Conseil Municipal qui lui est réservée, manifeste de plus en plus bruyamment son désir d'y pénétrer et envahit finalement la place réservée aux membres du Conseil.

M. Cordonnier suspend la séance à 11 h 10 et invite les membres du Conseil Municipal à se rendre dans la salle du Conseil d'Administration jusqu'à la reprise de la séance officielle.

Le Commissaire de Police, sur ordre du président, demande au public d'évacuer la partie réservée aux membres du Conseil. Après plusieurs interventions, les forces de police réussissent à maintenir le public en dehors de la salle, le président ayant décidé l'ouverture de toutes les portes.

La séance est reprise à 12 heures et M. le Maire reprend la lecture du tableau d'ordre :

N° d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	QUALIFICATIONS PROFESSIONS OU FONCTIONS	Année de la naissance	Nombre de voix obtenues	Nombre de signes préfé- rentiels	TOTAL	Moyennes obtenues (circ. préf. du 19-10-47)
7	Gaiffe René	Ingénieur I.C.A.M.	1899	43.558	2.892	46.450	10.843
8	Lourdel Alain	Représentant.	1894	43.504	2.537	46.041	8.674
9	Ramette Arthur	Métallurgiste.	1897	15.289	1.426	16.715	7.612
10	Defaux Jules	Doct. en Médecine.	1885	8.270	1.762	10.032	7.306
11	Tytgat-Morillon Yvonne	Couturière.	1895	21.782	2.098	23.880	7.297
12	Rombaut Gustave	Avoué.	1910	43.433	2.007	45.440	7.228
13	Hennebelle Constant	Commerçant.	1879	43.410	1.998	45.408	6.196
14	Van Volput Albert	Agent technique.	1889	21.935	1.326	23.261	5.472
15	Martinache Madeleine	Avocate.	1898	43.208	1.697	44.905	5.421
16	Landréa Ali	Instituteur.	1920	15.260	1.261	16.521	5.074
17	Coolen Richard	Ancien adjoint.	1870	43.170	1.126	44.296	4.819
18	Ghys Georges	Artisan.	1885	22.028	1.106	23.134	4.378
19	Duterne Henri	Doct. en Médecine.	1896	43.522	716	44.238	4.337
20	Dumont Claude	Ouvrier opticien.	1922	43.350	718	44.068	3.942
21	Bocquet Augusta	Employée.	1910	15.261	1.195	16.456	3.806
22	Hénaux Georges	Directeur.	1903	7.563	1.366	8.929	3.653
23	Broux Fernand	Employé.	1898	21.877	1.199	23.076	3.648
24	Hamy Francis	Confectionneur.	1897	43.357	587	43.944	3.614
25	Véroone Marcel	Avocat au Barreau.	1920	43.418	488	43.906	3.336
26	Coquart Armand	Professeur agrégé.	1906	21.957	659	22.616	3.127
27	Hanskens Maurice	Représentant.	1902	43.390	401	43.791	3.098
28	Manguine Louis	Ouvrier Métallurgiste	1905	15.232	1.221	16.453	3.044
29	M ^{me} Deflines Paule	Mère de famille.	1909	43.102	650	43.752	2.891
30	Claes Jules	Photographe.	1876	21.922	652	22.574	2.736
31	Leroy Léopold	Ancien Cons. Munic.	1884	43.401	272	43.673	2.710
32	Maire Henri	Commerçant.	1899	43.223	445	43.668	2.551
33	Moithy Jean	Avocat.	1914	15.275	117	15.392	2.537
34	Milleville Georges	Ouvrier textile.	1892	7.369.	1.156	8.525	2.435
35	Rousseau Alfred	Professeur retraité.	1884	22.046	517	22.563	2.432
36	Valbrun Robert	Négociant.	1910	43.448	219	43.667	2.409
37	Lubrez Charles	Avocat.	1910	43.218	430	43.648	2.282

M. Cordonnier a déclaré les sus-nommés installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Cordonnier :

MESDAMES, MESSIEURS,

« Avant de céder la place à M. le Président d'âge, le Groupe Socialiste des élus municipaux m'a prié de faire au nouveau Conseil Municipal la déclaration suivante :

Nous remercions les électeurs et électrices de Lille qui se sont prononcés sur nos noms dans l'espoir de nous voir continuer la grande œuvre que nous avons accomplie à l'Hôtel de Ville.

En nous inclinant, en républicains sincères, devant le verdict électoral, nous entendons, dans les nouvelles conditions qui sont créées par lui, et pour le clarté des opérations électorales qui vont se passer dans quelques minutes pour l'élection du maire et des adjoints, ne pas participer directement à l'Administration Municipale.

Nous ne présenterons aucun candidat aux fonctions de Maire ou d'Adjoint. Mais nous entendons bien, par contre, porter toute notre action et faire tout le travail nécessaire aux réunions de Conseil Municipal et surtout dans les Commissions Techniques Municipales et les Commissions paramunicipales qui seront constituées. Nous ferons connaître cette participation active aux Commissions dès que le Maire qui va être élu nous aura informé de leur institution. Notre position n'est donc pas celle d'une opposition stérile mais au contraire d'un travail constructif des commissions en dehors des fonctions de Maire et d'Adjoint ».

M. Ramette.

MESSIEURS,

« Je voudrais faire, au nom du groupe communiste, une brève déclaration.

Au cours de ces dernières semaines, notre parti a dû faire face à une offensive d'une rare violence. Contre lui, se sont nouées les coalitions les plus immorales. L'ennemi disposant de ressources et de moyens considérables, utilisant l'arme de la corruption, mettant de plus à profit l'œuvre néfaste des diviseurs de la classe ouvrière, à tout fait pour abattre le parti communiste, obstacle essentiel à toute tentative de pouvoir personnel.

Le parti communiste a fait front à cet assaut. Il sort de cette bataille avec des résultats faisant apparaître un renforcement de ses positions.

Face aux forces de réaction, face à la meute déchaînée des ex P.S.F., P.P.F., pétainistes de tout crin, des Collabos, des margoullins du marché noir, ralliés autour de de Gaulle, le parti communiste se dresse comme le plus sûr rempart à toute entreprise des partisans du coup de force contre la République.

Sans doute est-il en nos cœurs de communistes une profonde meurtrissure. A l'issue de la bataille électorale qui vient de s'achever, une majorité réactionnaire accède dans cette Mairie, en cet Hôtel de Ville conquis pour la première fois en 1896 par la classe ouvrière lilloise, guidée, orientée alors par le pionnier du socialisme, Gustave Delory, mais, ce succès temporaire de la réaction ne fait que mettre à nu, pour tous les travailleurs lillois les tares d'un passé maudit que porte en lui un mouvement : le Rassemblement du Peuple Français qui prétend se présenter au pays comme une force neuve.

N'est-il pas édifiant que, dans cette majorité, siège un pétainiste notoire ?

Aussi, nous le proclamons hautement, cette victoire de la réaction sera sans lendemain. Pour qu'elle le soit, nous tenons à dire que cette victoire de la réaction est le fruit amer d'une politique gouvernementale réactionnaire du Gaullisme sans de Gaulle. Elle est la conséquence fatale d'une politique de division des forces ouvrières, politique dénoncée par nous, Communistes, qui avons tout fait, depuis la libération, pour unir les travailleurs, les républicains et les laïcs.

Nous ferons en sorte que ces enseignements soient profitables au peuple de Lille. Minorité aujourd'hui au sein de ce Conseil Municipal, nous sommes bien résolus, nous Communistes, à faire entendre au sein de cet Hôtel de Ville, la voix des travailleurs ; nous y traduirons leurs aspirations, leurs revendications ; nous

y défendrons et y ferons triompher, avec leur appui, leurs intérêts les plus chers. Nous contribuerons ainsi à créer les conditions d'un retour victorieux, dans ce Conseil Municipal, d'une majorité républicaine et laïque.

Oui, nous relèverons le flambeau de Liberté qui fut celui de Gustave Delory. Nous laverons sa mémoire de la souillure qui lui est infligée aujourd'hui et, fidèles continuateurs de sa pensée, de son œuvre, nous balaierons de cet Hôtel de Ville les ennemis de la République.

Nous ferons de la Capitale des Flandres la grande cité du vrai Socialisme ».

M. Defaux :

MES CHERS COLLÈGUES,

« Je tiens, au début de cette réunion à faire, au nom de mes amis du Mouvement Républicain Populaire, une déclaration qui me paraît des plus importantes.

Nous nous sommes refusés à mener cette campagne électorale sur le plan politique parce que nous ne voulions pas adhérer à la politique des deux blocs. Nous ne voulions pas y adhérer parce que nous croyons par dessus tout à la fraternité française. C'est là un point essentiel de notre idéal. Qu'on le veuille ou non, la politique des deux blocs risque de nous mener à la guerre civile. L'atmosphère angoissante, inquiétante, qui règne sur cette Assemblée, qui traduit bien l'émotion profonde de tant de nos concitoyens, nous prouve combien nous avons raison.

Nous sommes résolus, dans l'Assemblée Municipale où nous entrons, à accomplir une œuvre de justice, une œuvre de liberté et, je le répète, une œuvre de fraternité française. Nous nous abstiendrons d'exciter les haines ; au contraire, nous nous efforcerons toujours de trouver des solutions conformes à l'esprit de justice, et à l'esprit de fraternité. Nous estimons qu'agir autrement ce serait renier l'idéal auquel nous nous sommes donnés et que nous avons décidé de servir coûte que coûte.

Quel que soit le nombre de sièges que nous ayons espéré et que, du fait de notre fidélité à ne pas adhérer à la politique des deux blocs, nous avons perdus, nous sommes fiers avant toute chose d'être restés fidèles.

Nous continuerons à agir en toute loyauté, cherchant avant tout le bien de la Cité, appuyant toutes les réformes qui nous seront proposées, d'où qu'elles viennent, quel que soit le parti qui les propose, dès l'instant que le bien de la Cité est en jeu.

Nous avons confiance que, dans l'avenir, la République qui est incontestablement gravement menacée à l'heure actuelle, à laquelle nous resterons fidèles à jamais, restera en France ce qu'elle a toujours été « l'incarnation de la Justice et de la Liberté ».

M. Minne :

MESDAMES, MESSIEURS,

« Mes camarades et moi qui avons été appelés dans cette Mairie par le suffrage des Lillois ne passons pas cette porte avec l'idée d'y entamer une polémique électorale ou des attaques contre les personnes.

Mes camarades et moi sommes entrés dans cette Mairie, désignés par vous, par le suffrage universel des Lillois, avec l'idée d'y faire un travail effectif et comptons sur la collaboration de tous les bons français.

Je tiens à faire simplement cette brève déclaration en insistant sur le fait que nous entrons ici avec le sens du devoir national, magnifiquement incarné par le Général de Gaulle. »

M. Richard Coolen, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Dumont Claude.

M. Simonot.

« Je désire faire une déclaration, en mon nom personnel. Je suis sûr d'être l'interprète de tous mes camarades communistes et de tous les résistants, s'il en est dans cette salle.

Je regrette que la présidence de la séance d'aujourd'hui (la présidence du doyen d'âge étant automatique) soit assurée par un ancien adjoint de Vichy.

Au moment où M. Coolen, adjoint de Vichy, triomphait à la Mairie, celui qui vous parlait était derrière les barbelés de Vichy. Il s'en est évadé pour reprendre sa place au combat contre Vichy, contre les Allemands, au côté de ses camarades les francs-tireurs et partisans français.

Je regrette sincèrement, au nom de mes camarades, la présence de cet homme ici ».

II. — ÉLECTION DU MAIRE

1^{er}. tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 Avril 1884, a invité le Conseil à procéder au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	trente sept	37
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	douze	12
		—
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	vingt cinq	25
Majorité absolue :	treize	13
Ont obtenu : M. Gaifie	dix neuf voix	
M. Ramette	six voix	

M. Gaifie ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

M. Gaijfe :

» Nouveau premier Magistrat de Notre Grande Ville, je me fais un devoir de rendre hommage aux qualités d'administrateur de l'un de mes prédécesseurs : J'ai nommé Roger SALENGRO.

Il est regrettable de ne pas avoir vu ses amis répondre aux appels sincères d'un Rassemblement Populaire et Français, Rassemblement dont le seul dessein, le seul but, est de grouper toutes les bonnes volontés (réellement françaises) pour œuvrer au bien général.

Le regret que j'exprimais de n'avoir pas vu nos prédécesseurs répondre à notre appel, ne comporte, croyez-le bien, aucune amertume. Et, comme il s'agit uniquement du bien général, je les invite cordialement à bannir de leur esprit toute idée partisane et à délaissier toute rancœur.

Car j'ose encore espérer qu'ils nous aideront à faire de cet Hôtel de Ville ce qu'il doit être : la Maison Commune, dans laquelle chacun travaille au bien de tous, et dans laquelle encore, tout citoyen, quelles que soient sa situation et ses idées doit trouver et trouvera l'accueil courtois qui est dû à tous, et y recevra le concours qu'il peut attendre de son personnel.

J'ajouterai que si cette aide nous était refusée, quelles que soient les obstructions que l'on créerait et les obstacles que l'on voudrait semer sur notre route, ce résultat nous l'obtiendrons ET SEULS.

Ce résultat sera obtenu parce que le groupe R.P.F. forme une ÉQUIPE, équipe d'hommes compétents, chez lesquels orgueil et intérêts particuliers passent après l'intérêt général, équipe vraiment armée pour la lutte financière, sociale, économique.

Cette équipe a été formée et l'esprit qui anime ses membres lui a été insufflé par celui qui hier était notre Chef, l'est encore aujourd'hui et le restera plus que jamais demain : Monsieur le Professeur MINNE.

Sa grande modestie dût-elle en souffrir, laissez-moi exprimer tout le regret que j'ai de ne pas le voir occuper cette place.

Ses charges actuelles, celles qui viennent de lui être ajoutées, celles qu'il prévoit pour demain, sont telles que, et s'il peut mettre à la disposition des administrateurs de notre Ville ses éminentes qualités de cœur, d'intelligence et de compétence, elles forment aussi une incompatibilité avec les fonctions de Premier Magistrat de notre Ville.

Monsieur le Professeur Minne eût été un Grand Maire, comme il fut un grand résistant, comme il est un grand professeur, comme il est et restera — grâce à Dieu — notre Grand Chef.

Nous prenons, je le sais, une charge très lourde. Je suis convaincu que tous ceux qui, actuellement, forment le personnel de cette grande administration qu'est notre maison commune, nous aideront de toute leur bonne volonté et de tout leur cœur à réaliser un programme de Bien Commun, toute préoccupation politique au dépit de certaines allégations en étant complètement exclue. Nous tenons à eux en administrateurs — et non pas en partisans.

SEULS COMPÉTENCE, ORDRE ET TRAVAIL NOUS IMPORTENT.

Avec le concours de tous ceux pour lesquels l'intérêt général passe avant les intérêts personnels et sectaires, nous nous engagerons suivant les directives du

Général de Gaulle dans une administration efficiente et respectée, au service des citoyens libres ; dans l'ordre et la liberté nous allons travailler au bien public tant au sein du Conseil qu'au sein des Commissions, pour que notre Cité, dont nos prédécesseurs ont fait du Général de Gaulle, le premier Citoyen, redevienne ce qu'elle aurait dû toujours être :

LA VRAIE CAPITALE DES FLANDRES.

M. Cordonnier.

MESDAMES, MESSIEURS,

« Les fluctuations du suffrage universel ont eu pour résultat que le nouveau Conseil Municipal de Lille qui siège aujourd'hui dans cet Hôtel de Ville est constitué en majorité par un groupement hétérogène, réuni sous l'étiquette de Rassemblement Populaire Français. Je ne discuterai pas les raisons sentimentales ou autres qui ont fait le succès de ce rassemblement. Sous l'effigie du Général de Gaulle et avec une débauche d'affiches alléchantes invitant électeurs et électrices à nous balayer « pour que ça aille mieux », pour que « ça change », le regroupement des forces de droite s'est opéré et l'Administration Municipale change de mains.

La déclaration que je fais, au nom du Groupe Socialiste du Conseil Municipal, n'est pas, Mesdames et Messieurs, une déclaration de guerre ou une menace d'opposition forcenée, permanente et systématique. Mais qu'on me permette néanmoins de souligner que dans cet Hôtel de Ville conçu par l'ouvrier socialiste Gustave Delory, réalisé sur l'emplacement de taudis détruits par Roger Salengro, il est une équipe d'administrateurs rompus depuis de longues années à toutes les difficultés (et vous vous apercevrez sous peu que ces difficultés sont immenses) qui ont, eux, un programme municipal concret déjà en partie réalisé dont ils entendent bien voir continuer la réalisation.

Cette Mairie qui a été souillée pendant quelques années par l'envahisseur allemand et les vichysois, a été reconquise et remise à la population par les forces françaises de l'intérieur et les résistants Lillois qui, les armes à la main, en ont chassé les administrateurs de Pétain, pour lesquels nous n'avons que mépris et dédain.

Le Groupe Socialiste du Conseil Municipal entend défendre ici les grands principes de liberté absolue et de démocratie qui ont toujours été ses principes directeurs. Les socialistes ici présents sentent bien qu'après le scrutin de dimanche dernier, toute la population se demande confusément si l'aventure n'est pas à nos portes ; et nous qui nous sommes constamment dressés devant toute velléité de pouvoir personnel d'où qu'elle vienne, nous déclarons solennellement au peuple de Lille que de toutes nos forces et par tous les moyens que nous pourrons utiliser, nous, élus socialistes, sommes décidés à combattre tout césarisme et toute dictature quelle qu'en soit l'origine.

Ce n'est pas notre faute si chaque jour qui passe voit le peuple de France se diviser et s'affronter en deux blocs hostiles.

Nous avons constamment défendu et répété qu'autour de la République démocratique Française et de ses institutions, le groupement des français et des françaises peut et doit s'opérer.

Certes, notre programme municipal de réalisations immédiates ou différées, les travaux nécessaires pour l'amélioration du sort des Lillois et la continuation du plan d'embellissement de la Ville doivent être la base des préoccupations de ce Conseil, mais les administrateurs des grandes Cités qui reflètent l'opinion de leurs concitoyens sont convaincus que le malaise ressenti par tous a son origine au-delà de nos murs et de nos frontières.

Rien ne sert de bâtir, ou de transformer, ou d'améliorer notre bonne ville de Lille si, au delà des frontières proches, les nuages sombres de la guerre s'accablent. La crainte des conflits armés hante tous les esprits et ce n'est pas dans l'adhésion aux blocs antagonistes que nous trouverons le palliatif aux menaces belliqueuses. Ce n'est certes pas non plus dans une combinaison antirépublicaine ou dans la négation de la démocratie que nous découvrirons le remède.

C'est pourquoi, fidèle à son idéal pacifique dans une République qu'il désire entièrement libre, le Groupe Socialiste des élus municipaux continuera son travail constructif dans le respect des opinions politiques des collègues mais également dans les principes de liberté et de démocratie sociale qui, depuis plus d'un quart de siècle, ont été notre règle directrice dans l'Hôtel de Ville de Lille, dans notre maison commune.

M. Hénaux.

MESDAMES, MESSIEURS, CHERS CAMARADES,

« Je suis le frère d'un déporté mort au camp de DACHAU. A ce titre, j'ai le devoir, au nom du M.R.P., de m'associer aux collègues de la minorité pour protester contre la présence de Coolen parmi nous.

Je regrette profondément que ce soit le Rassemblement du Peuple français qui ait pris l'initiative de le réintroduire dans cette maison commune.

Nous n'avons aucun sentiment d'animosité contre M. Coolen, mais, tout de même, pouvons-nous oublier qu'il a été l'Adjoint de DEHOVE et consacré dans son poste par LAVAL, celui à qui des dizaines de milliers d'entre nous doivent la mort ?

Je proteste, au nom du M.R.P., que le Général de Gaulle puisse couvrir de telles compromissions et que vous introduisiez dans la maison commune des traîtres comme M. Coolen ».

M. Ramette.

« Je voudrais, après la déclaration que j'ai lue au début de cette séance, ajouter quelques mots après les déclarations faites par nos collègues M. Cordonnier et M. Hénaux.

Il est certes regrettable que notre Conseil municipal débute ses fonctions sous la présidence d'un homme qui a trahi la France durant l'occupation.

Il est regrettable que siège parmi nous un ex-pétainiste, un homme que Laval a fait conseiller municipal et adjoint au Maire de Lille.

Et peut-être, peut-on souligner en même temps que si l'épuration avait été menée plus à fond et plus vigoureusement, si tous les traîtres avaient subi le sort qui aurait dû leur être réservé dans une nation qui se respecte, nous n'aurions pas, à l'heure actuelle, à regretter que parmi nous siège un homme comme Coolen.

En tous cas, ce que je tiens à noter c'est que le Parti qui entre en majorité dans cette Mairie y entre avec déjà le signe évident de sa composition politique et de son destin. Il y pénètre comme le prolongement de la politique de Vichy, de Pétain.

Voilà sous quels signes il entre dans cette Mairie mais nous, nous ferons tout pour que cette insulte à la mémoire de ceux qui nous sont chers et qui ont conquis cette mairie soit au plus vite et au plus tôt lavée. Nous nous efforcerons d'unir les forces républicaines démocratiques de ce pays et nous sommes persuadés que nous y parviendrons.

Il ne s'agit pas à l'heure présente, comme on veut le faire croire, de constituer une troisième force. Qu'on le veuille ou non, le débat est placé à l'heure présente devant le pays, entre réaction, vichysisme, démocratie et république. Et nous avons, quant à nous, la possibilité d'affirmer que nous sommes une force de la démocratie et de la république, une force la plus avancée et celle qui a su s'affirmer dans le combat pour la république et pour le démocratie à maintes reprises et qui s'est affirmée par le sort des siens pendant cette guerre, dans la lutte pour la libération de notre pays.

Et si justement on n'avait pas contesté à notre Parti la place qui lui revenait dans la direction des affaires du pays, si on l'avait placé, comme le veut la démocratie, à la place qui lui revenait à la Direction des affaires du pays, nous n'aurions pas aujourd'hui à subir l'affront de voir siéger parmi nous un pétainiste amené dans cette Assemblée par le Rassemblement du Peuple français ; nous n'aurions pas à subir cette honte, en tous cas, nous espérons que ce ne sera pas pour longtemps.

Nous unissons tous les travailleurs, tous les républicains, pour que vous soyez au plus tôt chassés de cet Hôtel de Ville. »

III. — ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Gaiffie, élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1 ^{er} tour de scrutin	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	trente sept 37
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	treize 13
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	Vingt quatre 24
Majorité absolue :	treize 13
Ont obtenu : M. Simonot	Six voix
M. Minne	Dix huit voix

M. Minne ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

ÉLECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : trente sept	37
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont faits connaître : treize	13
<hr/>	
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : Vingt quatre	24
Majorité absolue :	treize
Ont obtenu : Mme Bocquet	six voix
Professeur Paget	dix huit voix
	6
	18

M. Paget ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

ÉLECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : trente sept	37
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : treize	13
<hr/>	
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : Vingt quatre	24
Majorité absolue :	treize
Ont obtenu M. Manguine	six voix
M. Lubrez	dix huit voix
	6
	18

M. Lubrez ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

ÉLECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : trente sept	37
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : treize	13
<hr/>	
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : vingt quatre	24

Majorité absolue :	treize	13
Ont obtenu : M. Moithy	une voix	1
M. Landrea	cinq voix	5
M. Duterne	dix huit voix	18

M. Duterne ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

ÉLECTION DU CINQUIÈME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du cinquième adjoint.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	trente sept	37
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	treize	13
<hr/>		
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	vingt quatre	24
Majorité absolue :	treize	13
Ont obtenu : M. Moithy	six voix	6
M. Rombaut	dix huit voix	18

M. Rombaut ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé adjoint.

ÉLECTION DU SIXIÈME ADJOINT

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du sixième adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	trente sept	37
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :	dix neuf	19
<hr/>		
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	dix huit	18
Majorité absolue :	dix	10
A obtenu : Mademoiselle Martinache :	dix huit voix	18

Mlle Martinache ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée adjoint.

ÉLECTION DU SEPTIÈME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection du septième adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : trente sept	37
A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : vingt	20
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : dix sept	17
Majorité absolue : neuf	9
A obtenu : M. Coolen : dix sept voix	17
M. Coolen ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.	
M. Hénaux quitte la salle.	

ÉLECTION DU HUITIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du huitième adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : trente six	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : dix huit	18
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : dix huit	18
Majorité absolue : dix	10
A obtenu : M. Hennebelle : dix huit voix	18
M. Hennebelle ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé adjoint.	

ÉLECTION DU NEUVIEME ADJOINT

Il a été procédé, ensuite dans les mêmes formes, à l'élection du neuvième adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : trente six	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : dix huit	18
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : dix huit	18
Majorité absolue : dix	10
A obtenu : M. Decamps : dix huit voix	18

M. Decamps ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé adjoint.

Le Président a déclaré : M.M. Minne, Paget, Lubrez, Duterne, Rombaut, Mlle Martinache, M.M. Coolen, Henebelle, Decamps installés en qualité d'adjoints.

Suivent les signatures.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2

Administration
Municipale

Création de postes
supplémentaires
d'adjoints

MESDAMES, MESSIEURS,

L'article 73 de la Loi du 5 Avril 1884, modifié par la loi du 27 Juillet 1923 donne au Conseil Municipal la faculté de décider, par une délibération prise sur la proposition du Maire la création pour la durée de son mandat d'un ou plusieurs postes supplémentaires d'adjoints.

Nous vous proposons de décider la création de trois postes supplémentaires d'adjoints, ce qui portera ainsi le nombre total des adjoints à douze, chiffre maximum autorisé par la loi.

Adopté à la majorité.

ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT SUPPLÉMENTAIRE

Il a été procédé, ensuite, dans les formes prescrites par l'article 1^{er} de la loi du 27 Juillet 1923, modifiant l'article 73 de la loi du 5 Avril 1884, et sous la présidence de M. Gaifie, à l'élection du premier adjoint supplémentaire.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : trente six	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : dix huit	18
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : dix huit	18
Majorité absolue : dix	10
A obtenu : M. Maire dix huit voix	18

M. Maire ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint supplémentaire.

ÉLECTION DU SECOND ADJOINT SUPPLÉMENTAIRE

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint supplémentaire.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : trente six	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : dix huit	18
	<hr/>
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : dix huit	18
Majorité absolue : dix	10
A obtenu : Madame Defline : dix huit voix	18
Mme Defline ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée adjoint supplémentaire.	

ÉLECTION DU TROISIEME ADJOINT SUPPLÉMENTAIRE

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième
adjoint supplémentaire.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : trente six	36
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : dix huit	18
	<hr/>
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : dix huit	18
Majorité absolue : dix	10
A obtenu : Monsieur Lourdel : dix huit voix	18

Le président a déclaré : M. Maire, Mme Defline et M. Lourdel installés en
qualité d'adjoints supplémentaires.

Suivent les signatures.

M. le MAIRE. — Je prie les Conseillers Municipaux de se trouver dans une
demi-heure, au Monument aux Morts, pour obéir à une tradition pieuse.

La séance est levée à 14 heures.

M. Minne Minne	M. Lordonnier Lordonnier	M. Sageu Sageu	M. Simon Simon
M. Decamps Decamps	M. Rousseaux Jaton Rousseaux	M. Gaipe X	M. Lourde Lourde
M. Ramette x Ramette	M. Defaux Defaux	Madame Eytgat Eytgat	M. Lomba Lomba
M. Bennabelle Bennabelle	M. Van Wolput Van Wolput	Mademoiselle Martinade Martinade	M. Landre Landre
M. Coolen Coolen	M. Ghys x Ghys	M. Duterne Duterne	M. Dumont Dumont
Madame Bocquet Bocquet	M. Lenaux Lenaux	M. Brouse Brouse	M. Hamy Hamy
M. Versone Versone	M. Coquant Coquant	M. Hanskens Hanskens	M. Mangui Mangui
Madame Deflines Deflines	M. Claes Claes	M. Leroy Leroy	M. Nave Nave
M. Noithy Noithy	M. Milleville Milleville	M. Rousseau Alpet Rousseau	M. Valbrun Valbrun
			M. Dubrez Dubrez